



Toulouse, le 20 février 2017

Recrutements en agence de presse pour alimenter le groupe Dépêche en interne

L'ubérisation des journalistes est en marche

Une dizaine d'embauches de journalistes annoncée. Super ! On n'avait pas vu ça à La Dépêche du Midi depuis les dix embauches RTT contractualisées par l'accord de 2000, ou depuis les régularisations de faux-pigistes négociées entre 2006 et 2009. Les élus du SNJ au CE, le 31 janvier 2017, ont d'ailleurs déclaré qu'ils se réjouissaient qu'on embauche enfin des journalistes, car depuis 2009, 85 CDI ont quitté l'entreprise alors que les recrues ont été à peine plus nombreux que les doigts d'une main de manchot.

Chouette ! La direction annonce qu'elle espère recruter plus de femmes que d'hommes, dans une entreprise où le nombre de femmes journalistes n'atteint pas les 30% alors que sur l'ensemble de la profession, elles en représentent près de la moitié (presque 47%).

Autant de bonnes nouvelles qui, en fait... n'en sont pas, si l'on examine les conditions de ces embauches et les effets qu'elles auront...

Cette dizaine de recrues est loin de compenser les 15 journalistes qui ont quitté La Dépêche en 2016, et ne devrait pas non plus suffire à compenser les départs de 2017, probablement aussi nombreux.

Ensuite, **c'est à Dépêche News, sous statut d'agence de presse, que la direction veut recruter.** Elle entend faire travailler ses nouvelles recrues pour « produire du contenu », selon les termes du DRH au vocabulaire duquel l'adjectif rédactionnel semble manquer... Qui plus est, **ces journalistes ne « produiront » pas pour un seul titre, mais pour tous les titres du groupe, y compris ceux de Midi Libre.** Mais, paradoxe, la direction veut d'abord **des journalistes « voltigeurs »**: elle veut les faire tourner dans différents services ou agences départementales par cycle de 2 ou 3 mois, avant de leur attribuer une fonction, si l'on en croit les annonces de recrutement qui circulent. Ainsi, **ces jeunes journalistes ne connaîtront leur affectation qu'au bout d'un an, seront rémunérés sur la grille des agences de presse multimédias (dont le premier indice est à 65 euros au dessus du SMIC), dans une entreprise qui ne compte aucun accord collectif, pas de réduction du temps de travail (jour RTT), pas d'accord de progression automatique, pas d'accord droits d'auteur, sans l'indemnité de licenciement due aux autres journalistes ni clause de conscience,** etc. On ignore jusqu'à qui leur donnera des ordres ou organisera leur travail : le DRH Jacques Vernet, incapable de décrire la chaîne hiérarchique et rédactionnelle les concernant, s'est contenté de préciser qu'ils seront sous l'autorité du multicartes José Biosca, directeur de la production des contenus et de l'information, directeur délégué du Villefranchois et de La Gazette du Comminges, très engagé jusqu'ici dans la destruction d'emplois.

Ici, il s'agit aussi d'une **opération de destruction du statut de journaliste sans précédent dans la presse quotidienne régionale.** Elle s'accompagne d'un **dévolement du statut d'agence de presse qui a pour vocation initiale de produire des informations vendues à des clients extérieurs** et non à des sociétés d'une même UES. Le but de la direction est bien de mettre en place un dumping social interne qui nie les statuts, les accords, veut faire baisser la masse salariale et affaiblir les salariés...

Et **c'est dans ces conditions moins disantes que la direction entend recruter majoritairement des femmes.** Cela contribuera ainsi encore un peu plus à creuser l'écart honteux qui existe déjà au sein de l'UES Dépêche entre les conditions d'emploi des journalistes femmes et hommes (voir tract du 31 janvier).

Le SNJ n'entend pas rester inactif face aux conditions indignes de ces recrutements et s'opposera par tous les moyens à cette « ubérisation » des journalistes. Au-delà même de La Dépêche du Midi, **ce mode de dumping social ne doit pas s'instaurer comme un « modèle » d'un patronat de presse aux abois** ou toujours prompt à réduire les conditions sociales et salariales de la profession.

SNJ section Dépêche Tél., fax, répondeur : 05.62.11.35.04. email : snj.ddm.midipyrenees@gmail.com